

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 29 mars 2019

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019014

Présents : 25

Votants : 32

Objet : Budget principal - Reprise par anticipation des résultats 2018

Le 29 mars 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 22 mars 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Luc TURNER a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Désigane FLORE a donné pouvoir à Nessa DAVRAIN, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Tarik EL GACHBOUR, Christophe JEDRECY a donné pouvoir Annie SARRAN, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, Sandrine BARON a donné pouvoir à Eric RINEAU.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ :

Au vu de la balance du résultat prévisionnel et l'état des restes à réaliser, la reprise des résultats se présente comme suit :

- Résultat de fonctionnement excédentaire de 1 998 832,76 €,
- Résultat d'investissement brut déficitaire de 516 495,68 € et compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, un résultat déficitaire 480 043,93 €,

Il est donc proposé d'affecter comme suit le résultat d'exploitation 2018 :

- Affectation obligatoire afin de couvrir le besoin de financement en section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » soit 480 043,93 €.
- Affectation en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002 « Excédents reportés » soit 1 518 788,83 €.

Vu les articles L2311-5 et R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la balance du résultat prévisionnel du compte de gestion provisoire fournis par la perception,

Vu l'état des restes à réaliser,

Vu le tableau de calcul concernant la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2018 du budget principal,

Vu l'avis de la commission « Finances – Sécurité » du 20 mars 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **d'approuver** la reprise des résultats comme suit :
 - Résultat de fonctionnement excédentaire de 1 998 832,76 € (Un million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent trente-deux euros soixante-seize centimes) ;
 - Résultat d'investissement brut déficitaire de 516 495,68 € (cinq cent seize mille quatre cent quatre-vingt quinze euros soixante-huit centimes) et compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, un résultat déficitaire de 480 043,93 € (quatre cent quatre-vingt mille quarante-trois euros quatre-vingt-treize centimes).

- **d'affecter** le résultat d'exploitation 2018 comme suit :
 - Affectation en section d'investissement au compte 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés» de 480 043,93 € (quatre cent quatre-vingt mille quarante-trois euros quatre-vingt-treize centimes), permettant de couvrir le besoin de financement en section d'investissement.
 - Affectation en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002 «Excédents reportés» de 1 518 788,83 € (un million cinq cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-huit euros quatre-vingt-trois centimes).

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **11 AVR. 2019**
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extraît Conforme
La Maire

Maryvonne BOQUET